

Grève Lundi 6 Septembre

Voir p. 7 et 8

Et dans les établissements ...

Voir p. 2,3 et 4

Dispensé de timbrage: **GELLAINVILLE PPDC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Olivier MIMEAU C.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 80

Juin 2010

0,70 €

Dépôt légal : 2ème trimestre 2010



Déposé le 30 juin 2010

GREVE !

Plus de deux millions de personnes dans la rue le 24 juin, 6 000 à Chartres, dont un millier sous les bannières de la FSU ! La mobilisation unitaire interprofessionnelle contre la réforme des retraites est un succès pour les syndicats et un camouflet pour le gouvernement, montrant que de nombreux Français n'acceptent pas de travailler plus longtemps dès lors que d'autres solutions, largement applicables, existent. Cette forte mobilisation est aussi le signe que la propagande gouvernementale sur le nécessaire allongement de l'activité lié à l'augmentation de l'espérance de vie ne passe pas.

Cependant, une telle mobilisation montre que le mécontentement dépasse le strict cadre de la réforme des retraites, et est à mettre en relation avec la politique de casse des services publics menée par les gens qui dirigent le pays depuis trois ans déjà. La rentrée scolaire s'annonce en effet catastrophique : suppressions de postes et multiplication des compléments de service, recours massif à la précarité, sacrifice de la formation professionnelle pour les néo-titulaires qui devront fournir un service complet de 18 heures en établissement, imposition de méthodes managériales dans les établissements qui engendrent une réelle souffrance des personnels, réduction des horaires d'enseignement au lycée et appauvrissement de l'offre de formation, abandon d'une ambition pour tous avec le socle commun, augmentation de la charge de travail des personnels, destruction du service public d'orientation scolaire,...

Face à ces multiples régressions, le SNES mobilise la profession, en encourageant par exemple au refus collectif d'être tuteur et de faire des heures supplémentaires.

Dès le 6 septembre, la grève : pour exiger des recrutements massifs, une formation des maîtres à la fois universitaire et professionnelle, le maintien des conseillers d'orientation psychologues dans les établissements pour permettre à chaque élève d'élaborer son projet d'orientation, un remplacement suffisant (pour assurer la continuité pédagogique) et de qualité (assuré par des personnels qualifiés sur concours), des moyens dignes de ce nom pour étudier, en somme l'abandon d'une logique comptable et la prise en compte des besoins réels des élèves. Septembre sera aussi le mois du passage du texte sur la réforme des retraites devant les députés.

A nous de poursuivre la mobilisation dès la rentrée et de convaincre, par tous les moyens, l'opinion publique et notamment les parents de l'urgence d'imposer une autre politique pour la jeunesse et l'avenir des services publics !

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Compléments de service	2
Le collège d'Illiers victime de son succès	2
Vie Scolaire : attention danger	2
Lycée Silvia Montfort : rentrée très difficile	3
Stagiaire : lettre ouverte	3
Premiers échos de la réforme au lycée Zola	4
Grève au collège de Nogent le Roi ...	4
Stage	4
A propos de ... Ces profs qu'on assassine	5
Parents vous devez savoir	6
Tract : 6 Septembre	7

Compléments de service

Vous faites partie des collègues, de plus en plus nombreux chaque année, à qui le chef d'établissement a annoncé qu'ils devraient effectuer un complément de service dans un autre établissement.

La majorité des compléments de service étant illégaux, puisque hors commune, aucun ordre écrit ne vous sera fourni par l'administration. Or, en cas d'accident de trajet, le risque est réel que cela ne soit pas reconnu comme accident du travail. Le chef d'établissement tentera sans doute de faire pression sur vous en prétendant que vous n'avez pas besoin d'ordre de mission écrit et qu'en cas de problème, il régularisera votre situation. Sachez que même s'il le fait, le ministère peut refuser de payer d'éventuels dédommagements en cas d'accident, s'il s'aperçoit que le collègue est parti sans ordre de mission écrit. C'est déjà arrivé.

Ne vous laissez pas intimider, même une injonction de rejoindre le poste a été jugée illégale par le Tribunal administratif au motif que l'on ne peut vous contraindre à rejoindre un poste pour lequel vous n'avez pas eu d'ordre de mission écrit. Vous n'êtes donc pas en faute et ne risquez rien. Et prenez contact avec nous.

De plus, vous êtes en droit, si un ordre écrit vous est donné, de déposer un recours auprès du Tribunal administratif pour faire reconnaître le caractère illégal de ce complément de service et percevoir des dommages et intérêts au titre du préjudice subi. Une collègue de l'académie a déjà gagné contre le rectorat qui a été condamné à lui verser 1524 € pour troubles dans les conditions d'existence plus 300 € au titre des frais exposés.

Ce jugement est d'autant plus intéressant que son complément de service était dans une commune limitrophe de son affectation principale. D'autres procédures sont actuellement en cours.

Donc ne partez jamais sans un ordre écrit, car non seulement vous n'êtes pas couvert, mais vous ne pourrez pas tenter un recours faute de pouvoir prouver par un ordre écrit que l'administration vous a envoyé faire un complément de service illégal ! *N'hésitez surtout pas à contacter le SNES académique si vous êtes dans cette situation à la rentrée.*

En cas de recours judiciaire, les syndiqués bénéficient gratuitement de l'assistance juridique du SNES national qui assume toutes les démarches.

Le collège d'Illiers victime de son « succès » ?

Le collège d'Illiers enregistre une trentaine d'inscriptions supplémentaires par rapport aux prévisions de l'IA, en 6e mais aussi et surtout en 4e (élèves venant ou revenant du privé). Cette augmentation des effectifs est une bonne nouvelle, mais elle intervient dans un contexte de resserrement drastique des moyens et ne pourra avoir que des conséquences négatives sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

En effet, avec 27-28 élèves par classe de 4e, il sera plus difficile de prendre en compte les spécificités et surtout les difficultés des élèves. De plus, la lourdeur de ces effectifs contraint la direction à prévoir un groupe supplémentaire en SVT, Physique-Chimie et Technologie ainsi qu'en Espagnol, autant d'heures supplémentaires qui viennent s'ajouter aux HSA déjà nombreuses dans ces disciplines. Nous avons obtenu une « rallonge » de

5H de l'IA, mais nous ignorons s'il s'agit exclusivement d'HSA ou si nous bénéficierons de quelques heures poste. Nos collègues des matières expérimentales sont extrêmement inquiet-es de cette situation.

Enfin, dans le cadre de la suppression de 20 postes d'Assistants d'éducation dans les collèges du département, notre collège est durement touché : - 0,75 poste officiellement supprimé pour la rentrée auquel vient s'ajouter beaucoup plus discrètement - 0,5 poste justifié par la fin des travaux de rénovation de notre établissement. Nous sommes en contact avec les représentants des parents d'élèves pour faire connaître notre mécontentement à l'ensemble des parents dans un premier temps, puis pour les convaincre de mener une action dès la rentrée.

Frédérique Marchand-Selvais

Vie Scolaire : attention danger

Dans le contexte actuel de suppressions de postes aucun personnel n'est épargné. Ainsi le rectorat a décidé la suppression d'une vingtaine d'assistants d'éducation pour la rentrée 2010 dans notre département. L'Inspecteur d'Académie a choisi de faire porter cet effort à tous les collèges en supprimant entre 0,25 et 0,75 postes par établissement. C'est le fonctionnement de toutes les vies scolaires qui est ainsi menacé. C'est pourquoi la section départementale du SNES a contacté d'autres organisations syndicales et la FCPE et leur a proposé un tract qui est disponible sur le site du SNES académique. Là encore il faut donc se mobiliser sans attendre, contacter les parents d'élèves et imposer des motions en Conseil d'Administration.

Olivier Mimeau

La réforme de la seconde, préparée dans la précipitation et la confusion par le Ministère, l'est tout autant par la direction de l'établissement : l'incertitude sur les futurs enseignements d'exploration (combien de groupes et avec quels enseignants ?) et l'accompagnement personnalisé (quelle organisation ? quels objectifs ? quels contenus ?) conduit à une faible mobilisation des collègues. Comment les élèves pourront-ils tirer un quelconque profit de cet « accompagnement » s'il est assuré de façon contrainte par des collègues qui n'auront pas pu préparer dans de bonnes conditions sa mise en place ?

Les futurs stagiaires (4 au total) risquent fort de n'avoir aucun tuteur, les collègues signifiant ainsi leur rejet de la nouvelle et prétendue « formation des maîtres ». Les équipes d'anglais et de physique-chimie ont d'ores et déjà envoyé un courrier signé collectivement à leurs IPR respectifs pour les informer de ce refus.

La riposte s'annonce d'ores et déjà avec la grève du 6 septembre qui apparaît plus que jamais comme une nécessité.

Pascal Rolando S1 du lycée

STAGIAIRES : Lettre Ouverte



Lettre ouverte à tous les enseignants et CPE de l'académie

Tuteur de stagiaire à temps plein ?

Refuser, c'est un acte de soutien et de solidarité, et c'est un droit !

Pourquoi ce refus collectif d'assurer la fonction de tuteur ?

- Parce qu'il est inadmissible, pour les personnels et les élèves, de laisser un lauréat de concours se former sur le tas, en assurant un service complet alourdi par des heures supplémentaires et des journées de formation, qui plus est non rémunérées.
- Parce qu'il est inadmissible de reporter sur des enseignants et CPE titulaires la lourde tâche et la responsabilité quasi exclusive d'être les formateurs et les évaluateurs de leurs jeunes collègues.
- Parce qu'il est inadmissible que cette mesure ne serve qu'à supprimer des postes, réduise considérablement le droit à mutation (plus de 300 postes retirés du mouvement dans notre académie), et mette au chômage des dizaines de contractuels.

Mais ce refus d'être tuteur dans ces conditions-là s'inscrit d'abord dans une **démarche de soutien aux futurs stagiaires** : qu'ils aient droit, comme leurs prédécesseurs, à une décharge de service et à une vraie formation sur temps de service ! C'est ce qu'ont fait entendre aux Recteur et IPR les quelque 1500 collègues qui ont déjà signé collectivement leur refus d'assurer cette fonction.

Cette action de soutien et d'exigence doit s'amplifier, car elle oblige déjà l'administration à des reculs : ainsi, dans l'académie de Bordeaux, le Recteur a « lâché » 3 heures de décharge pour les stagiaires enseignants, qui seront tous à 15 heures l'an prochain. Pourquoi pas à Orléans-Tours ?

Être tuteur n'est pas une obligation de service !

Des pressions, relayées par des IPR, se font jour sur des collègues qui ont fait connaître leur refus.

La circulaire n° 2010-037 du 25 février 2010 est claire, et stipule, à l'article n° 2.2.3 sur le « **Choix des tuteurs intervenant dans le compagnonnage** », que « *Les collèges et lycées qui accueilleront des personnels stagiaires disposeront en leur sein ou à proximité d'enseignants **expérimentés et volontaires** qui s'engageront dans le tutorat.* »

Dès lors, chacun est en droit de répondre à l'administration qu'il ne souhaite pas assurer cette nouvelle charge de travail, qui s'ajouterait à celle déjà existante et qui va en augmentant fortement chaque année.

Et à la rentrée ?

Si Ministre et Recteur restent sourds à nos demandes, et envoient dans les établissements des stagiaires sans tuteurs volontaires, ils seront les seuls responsables de cette situation et auront seuls à répondre de leur titularisation. En maintenant notre position de refus, nous poursuivrons notre action en faveur du droit à formation pour tout enseignant et CPE.

Nous accueillerons, soutiendrons et aiderons nos jeunes collègues collectivement, sans pour autant nous substituer à l'IUFM.

Pour leur part, le SNES, le SNEP et le SNUEP prendront des initiatives (rencontres, stages, nouvelles actions...) pour aider et soutenir les fonctionnaires stagiaires enseignants et CPE !

Lettre téléchargeable à l'adresse :

<http://www.oreans.snes.edu/spip/spip.php?article1568>

Premiers échos de la réforme au Lycée Zola (Châteaudun)

Tout d'abord, la "reconquête du mois de juin", ça commence à bien faire : élèves de Seconde pas motivés, absentéisme record, perturbation des épreuves du bac pendant les cours, cours + surveillances + conseils de classes + corrections de copies en même temps, trop c'est trop !

Ensuite, concernant la réforme du lycée, ici c'est le flou le plus total. Impossible de savoir vers quoi on s'oriente pour l'accompagnement personnalisé. Le chef nous demande de nous réunir (qui ? quand ? comment ?) pour établir des projets. Les collègues de Maths ont été avertis : s'ils ne participent pas à un projet, ils perdent un poste. Des projets, mais quels projets ? Avec quels moyens ? Encore des HSE? Quand les équipes devront-elles se concerter ?

Pour ce qui est des Langues Vivantes, nous avons aussi été avertis : du fait de la mise en place des groupes de compétences, nos vœux concernant les emplois du temps seront très difficiles à satisfaire. En gros, l'idée est que "vous serez au lycée du lundi 8H au vendredi 17H". Même avec un peu d'ironie, ça a du mal à passer.

Jean-Pierre LUQUET, S1 Lycée Zola

Grève au collège de Nogent-le-Roi le jeudi 17 juin

À l'initiative de plusieurs collègues de l'établissement, un préavis de grève avait été déposé

et une heure d'information syndicale programmée pour évoquer ensemble les dysfonctionnements, le désaccord sur la gestion des élèves et des sanctions, le manque de concertation, le manque de soutien des professeurs par la hiérarchie face aux élèves et aux parents... L'Inspecteur d'académie est venu mardi 15 pour rencontrer la direction, le CPE et quatre représentants enseignants (dans le cadre de la concertation obligatoire après un préavis de grève). Une demi-journée de concertation a été fixée au mardi 22.

Jeudi 17, une quinzaine de profs étaient finalement en grève. Cela s'est décidé à l'arrivée, le matin, les plus motivés entraînant un peu les autres. Les grévistes ont préparé un courrier (voir ci-dessous) à destination des parents qui a été mis sur le site du collège après autorisation du principal. Ce courrier a été transmis aux parents via le carnet des élèves, même si le principal nous a dit de ne pas le faire.

Lors de la concertation, quelques remises à plat ont été faites. Le principal a parlé de manque de confiance, de malaise des enseignants et AED, de mal être, de rumeur, de manque de communication... Selon lui, tout est dans le psychologique et la croyance, rien dans les moyens et l'organisation.... On s'est un tous retrouvés à se demander quoi faire avec les élèves en grande difficulté et en opposition avec le système scolaire... Dans l'impuissance et la plainte. Au moins certains on pu prendre la parole et dire ce qu'ils pensaient. C'est ce qui compte pour permettre un meilleur travail en équipe...

Information aux parents jeudi 17 juin 2010

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un mouvement de grève de la part de la majorité des professeurs ce jour, suite au préavis déposé le jeudi 10 juin auprès de l'administration et de l'Inspection Académique.

Nous déplorons :

- Le manque de réaction face à certains comportements et certains incidents qui deviennent de plus en plus dangereux et fréquents (insultes répétées, menaces, irrespect entre élèves et envers les professeurs, dégradations de véhicules, ...). Nous craignons pour la sécurité des élèves et des personnels.*
- Le manque de solidarité de la part de la direction envers son personnel.*
- La tendance à minimiser la gravité des incidents.*
- La parole des enseignants et de la Vie scolaire décrédibilisée.*

Malgré l'intervention de M. Reymondon, Inspecteur d'Académie, mardi 15 juin, nous ne nous sentons toujours ni entendus ni compris par l'administration du collège.

Les personnels grévistes du collège

Julien JAFFRE, S1 collège de Nogent-le-Roi

Stage

La section départementale organisera avant les vacances de la Toussaint un stage

**« Faire face au situations difficiles :
opposition avec les élèves , conflits avec l'administration »**

L'information sera diffusée par mail à la rentrée. Attention, à cause des délais de demande d'autorisation d'absence (1 Mois), l'inscription devra se faire très rapidement.

Un titre qui fait peur : pourtant, c'est une véritable enquête de terrain en forme de « tableau noir » que nous dévoile Véronique Bouzou, professeur de lettres qui a enseigné plusieurs années dans la banlieue parisienne...

Un métier à risque

« Un collégien de l'Aisne prétendant avoir reçu un coup de poing en classe d'un professeur qui s'était ensuite suicidé, fin septembre, après sa garde à vue pour cette agression supposée, a reconnu avoir menti. »

Le Figaro, 25 oct. 2008

Longtemps considérés comme des « privilégiés », les profs apparaissent de plus en plus comme exerçant un métier à risque. Un des symptômes de cette situation est la judiciarisation des conflits : les parents d'élèves n'hésitent plus aujourd'hui à

mettre en cause un professeur devant la justice, reportant ainsi sur l'école et les profs la responsabilité de l'échec de leurs enfants. « Une enseignante reçoit de la part d'un de ses élèves des confidences alarmantes. Il s'agit de maltraitance. Elle alerte les services compétents qui mènent une enquête. Les parents de l'élève assignent alors l'enseignante devant le tribunal pour accusation grave. Les parents souhaitent obtenir des dommages et intérêts pour le préjudice moral subi. L'enseignante n'a pas supporté cette agression et ne peut actuellement reprendre son poste. » Des cas comme celui-ci, l'Autonome de Solidarité en recense de multiples, où des enseignants sont salis ou traînés devant les tribunaux, la plupart de ces affaires étant passées sous silence par les médias. Car il est un fait qui apparaît clairement dans ce livre : les profs ne sont plus sacrés, leur autorité n'est plus incontestée. Dans les milieux modestes notamment, de nombreux parents d'élèves ne croient plus en l'école pour s'en sortir. Les profs sont ainsi devenus une cible et un défouloir, d'autant plus commode que leur autorité ne repose pas sur la force ou la violence, qu'ils doivent s'interdire d'utiliser, contrairement aux élèves qui ont acquis progressivement un sentiment d'impunité et de toute-puissance, soutenus en cela par leur famille. On assiste par exemple à des réactions de plus en plus agressives face à une mauvaise note, considérée de plus en plus par l'élève comme un manque de respect du prof à son égard.

Un sentiment d'impuissance et d'inutilité

L'auteure décrit, exemples à l'appui, le sentiment d'agression permanente par un nombre croissant d'ados dont le fonctionnement est fondé sur la violence, et le déficit d'image du prof dans une société où la culture est dénigrée et qui est aussi celle de l'immédiateté et du consumérisme, de la perte des valeurs de l'effort, du travail bien fait, et de l'individualisme triomphant. L'école est tiraillée entre la pression liée à la volonté de former des citoyens libres et instruits et une demande qui veut des techniciens prêts à entrer sur le marché du travail. Et de comparer les profs à des « soldats en première ligne qui combattent désarmés », et dont l'image s'est fortement dégradée au fur et à mesure de la remise en cause de leur autorité.

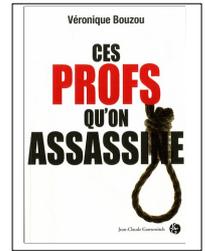
De nombreux profs ne voient plus quelle utilité représente leur travail face au manque de motivation des élèves, aux multiples incivilités, d'où un sentiment de déconsidération et d'impuissance qui provoque un stress important et une perte de l'envie d'aller travailler. Le problème de l'hétérogénéité est souligné : dans les établissements difficiles, les bons élèves sont empêchés d'aller au bout de leurs capacités par les élèves perturbateurs. Les élèves talentueux devraient pouvoir étudier sereinement.

Certains profs, moins solides que d'autres, craquent : à l'institut Marcel-Rivière, à La Verrière (Yvelines), un asile pour enseignants (mais on y trouve aussi des CPE, des chefs d'établissement, des recteurs d'académie), la plupart des profs sont soignés pour dépression, troubles, névroses. Très peu d'entre eux ont été victimes d'agressions, mais plutôt d'incivilités répétées, du climat de tension et de stress et du manque de reconnaissance de leur travail et de soutien des pairs et de la hiérarchie. Il existe deux grands types de patients : d'abord les jeunes enseignants pas préparés à affronter la réalité du terrain, à l'heure où la formation en début de carrière est remise en cause. L'image noble du métier est rapidement contredite par les faits, et comme les jeunes profs sont surtout envoyés dans les établissements difficiles, la désillusion est amère : on se sent empêché dans sa tâche, inutile. La 2ème catégorie est formée par les profs en milieu de carrière usés par le métier. Si 70% des dépressions guérissent, certains collègues peuvent aller jusqu'au suicide, rongés par un sentiment de nullité, et par la solitude.

Un sentiment de solitude face aux difficultés

L'auteure montre que les profs ont souvent l'impression d'être traités comme des numéros par les « ressources humaines » des rectorats. La situation personnelle d'un enseignant est peu prise en compte dans son affectation, avec l'exemple de ce collègue devant faire 100 km par jour, et, demandant un changement d'établissement, essuie un refus car c'est à lui de se rapprocher de son établissement en déménageant, et tant pis pour lui s'il vient d'acheter une maison ! De même, la fatigue liée au trajet n'est pas prise en compte dans les affectations.

Face à la violence des élèves et des familles, comment se défendre : porter plainte ? Peur des représailles, peur d'être mis en cause, y compris par la hiérarchie qui cherche le plus souvent à étouffer les affaires. Dans l'affaire d'Etampes en 2005, l'Etat a été condamné à verser 15 000 € pour ne pas avoir soutenu et protégé l'enseignante agressée au couteau, et qui avait appelé au secours et alerté sa hiérarchie qui n'en avait pas tenu compte. Pourtant, selon la loi du 13 juillet 1983, l'Etat doit « protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages ». La culpabilité retombe donc sur l'enseignant insulté ! Les relations parfois difficiles entre équipe pédagogique et direction sont aussi évoquées, reposant sur une incompréhension mutuelle et, pour les chefs d'établissement, la nécessité de donner une bonne image de l'établissement. L'hypocrisie de l'institution est dénoncée, car elle ne récompense pas les profs méritants, et défend un égalitarisme politiquement correct afin d'éviter les conflits avec les parents, par exemple en réhaussant les moyennes afin d'obtenir 80% de réussite au brevet. En mentant sur le niveau réel des élèves et en cédant à la pression au passage dans la classe supérieure quel que soit le niveau de l'élève, elle contribue à dévaloriser les diplômes. En supprimant des milliers de postes, en parlant de « productivité », en détruisant la formation professionnelle, l'Education nationale amplifie les difficultés du métier : elle devrait plutôt prendre soin de ses profs, leur faire confiance et les soutenir.



PARENTS, VOUS DEVEZ SAVOIR...

PEIT PROBLEME DE POLITIQUE CHIFFREE



... que le gouvernement supprime 16 000 postes dans l'Education nationale à la rentrée 2010 (soit un total de 50 000 postes en moins sur 4 ans), ce qui représentera 500 millions d'€ d'économie pour l'Etat, à comparer aux 2,5 milliards d'€ consacrés à la baisse de la TVA, sans que les prix sur la carte aient vraiment baissé.

L'Etat fait donc des économies sur l'éducation de vos enfants : des documents du ministère destinés aux recteurs ayant fuité fin mai préconisent les moyens de faire un maximum d'économies : fermeture de petits établissements en zone rurale, ce qui aggraverait la désertification et augmenterait les transports scolaires et donc la fatigue des élèves, qui devront se lever plus tôt ; réduction des personnels administratifs et des surveillants alors que la violence scolaire s'étend ; baisse de la scolarisation

des enfants de 2-3 ans, et surtout... alourdissement du nombre d'élèves par classe, alors qu'en 2nde par exemple on en compte déjà 35 par classe en moyenne, et que les classes de primaire françaises sont déjà parmi les plus chargées des pays riches ! toutes ces préconisations se font, de surcroît, dans un contexte de rebond démographique, conséquence du mini baby-boom des années 2000. De telles décisions sont donc prises en dépit du bon sens et sont inacceptables. Le ministère rétorque que l'augmentation de quelques élèves par classe n'a pas d'effet notable sur les résultats de la classe. C'est un mensonge : en 2006, deux chercheurs mandatés par le ministère ont montré... que l'allégement (même d'un seul élève) de l'effectif d'une classe améliorerait de manière notable la moyenne des enfants, notamment en maths.

... que la réforme du lycée a surtout été menée dans le but de faire des économies et non dans l'intérêt des élèves et des familles, par exemple en diminuant les horaires des enseignements dits « d'exploration » en 2nde, en regroupant les élèves de différentes séries par tronc commun en 1^{ère}, en rendant optionnelle l'histoire-géographie en Terminale S, ce qui revient à faire en 1^{ère} le programme d'histoire-géographie de 1^{ère} et de Terminale.

... que les professeurs absents au collège et au lycée sont de moins en moins remplacés : en supprimant 3 000 postes de professeurs remplaçants, le ministre a révélé une gestion purement économique de l'Education, le ministère ne supportant pas que des remplaçants ne soient pas devant des élèves en permanence, alors que cette souplesse est nécessaire pour que les élèves ne perdent pas d'heures de cours. Cette année, la plupart des professeurs remplaçants ont été affectés dès septembre sur des remplacements à l'année, les rendant donc indisponibles pour des remplacements de courte durée. Par conséquent, des milliers d'élèves se sont retrouvés soit sans prof pendant plusieurs semaines, soit devant un adulte non formé au métier d'enseignant.

... que la mise à mort du service public d'orientation est programmée. Il est prévu que les conseillers d'orientation-psychologues (COP), qui aident les élèves à préparer leur orientation, soient versés dans des services dématérialisés du type « centres d'appel ». L'objectif est de fermer les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), de confier l'orientation aux professeurs principaux - non spécialistes -, de réduire à peau de chagrin le temps que les COP peuvent consacrer aux élèves dans les établissements et de supprimer la concertation et les projets avec les équipes éducatives.

... que le ministère a renoncé à la formation des enseignants : Aujourd'hui, les professeurs et les CPE ont tous reçu une formation professionnelle en plus de leur formation disciplinaire. La première année, ils effectuaient 8H devant élèves, le reste étant consacré à apprendre à faire classe. Dès le mois de septembre, les professeurs et CPE débutants effectueront leur année de stage à 18 heures en responsabilité devant élèves sans aucune formation au métier d'enseignant. Faute d'une formation solide, le début de carrière sera professionnellement et psychologiquement extrêmement difficile pour tout le monde.